



Pension de reversion versée à tord

Par **nicole08bleu**, le **06/12/2010 à 13:23**

Bonjour,
Je suis veuve depuis 1990 et en retraite depuis le 01/06/2007 - Je perçois ma retraite personnelle et la pension de reversion de mon mari DCD - J'ai reçu le 29/09/2009 une demande de renseignement concernant mes ressources qui n'a rien changé, sans suite de la CRAV. J'ai reçu une autre lettre le 21/07/2010 me disant que j'avais perçu 1713.70 euros en trop, sans explication - J'ai écrit à la CRAV pour demander des explications.....(j'ai la réponse en téléphonant CSG et autres alors que je ne suis pas imposée) et plus rien. Le 08/09/2010 j'ai reçu "un complément d'information" me demandant tous les justificatifs de versement de toutes mes retraites depuis le 01/06/2007. Ma retraite n'a pas été réduite pendant ce temps. Le 26/11/2010 j'ai reçu une "notification d'attribution" d'une retraite me spécifiant que je n'aurais pas dû avoir **du tout** la pension de reversion de mon mari (je gagnais trop) et que je devais rembourser 4657.55 euros pour la période du 01/07/2008 au 31/10/2010. Comment ce fait-il que depuis 2007 on ne se soit pas aperçu que je cumulais à tord; d'autant plus qu'en 2009 j'avais fourni mes ressources. Qu'en est-il de l'article R 353-1-1 que l'on m'a soufflé? Je ne peux pas rembourser, il me reste 230 euros/mois pour vivre. J'ai contesté mais ai bien peur que cela ne suffise pas. Merci de me dire si je peux faire quelque chose d'autre.